

LES CONFÉRENCES DE L'ENTREPRISE

« Évènement interprofessionnel dédié aux Entreprises et à ceux qui les font grandir »

28 Novembre 2019 - MARSEILLE

Les Conférences de l'Entreprise rassemblent les acteurs de l'accompagnement et du financement des entreprises. Cette 16^{ème} édition s'articulera autour de **deux grands axes de développement** : la numérisation dans nos entreprises et la motivation de nos équipes... Et toujours notre **RDV incontournable dédié aux start-ups** : concours de pitch de présentations, ponctué par la remise du trophée à l'une de ces entreprises de demain, clôturé par notre **Business Meeting**.

Les visiteurs attendus sont bien sûr des **chefs d'entreprises**, des **particuliers** souhaitant investir "intelligent et utile", mais également tous les **conseils à l'entreprise** et aux chefs d'entreprises (conseils en gestion de patrimoine, conseils en haut de bilan, experts comptables, banquiers, avocats, notaires, assureurs...) ou encore les entreprises à la recherche de financement et de sources de développement.

Vous l'aurez compris : cette manifestation est un lieu idéal de networking pour rencontrer des professionnels et intégrer de nouvelles compétences !

PRINCIPAUX PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET SPONSORS



PARTENAIRES PRESSE



PARTENAIRE LOGISTIQUE



EDITO & REMERCIEMENTS



Encore une fois cette année et pour la 16^o fois, nous avons été heureux de pouvoir vous proposer ce moment d'échange collaboratif entre ceux qui accompagnent les entreprises et les chefs d'entreprises.

En pleine digitalisation de l'économie française et un an après la promulgation de la loi PACTE qui a vocation à la fois à rapprocher l'épargne du financement des entreprises et à libérer et faciliter l'entrepreneuriat, nous avons souhaité faire le point sur quelques unes des évolutions et opportunités nouvelles qui s'offrent aux entreprises et aux entrepreneurs.

Je souhaite encore une fois remercier les acteurs des LCE de Lyon, Marseille et Paris, qui ont permis d'organiser des Conférences de l'Entreprise de qualité et qui ont atteint les objectifs fixés.

Merci donc à l'équipe de l'ANACOFI, mais aussi aux CCI, Ordres des Avocats et des Experts Comptables qui nous ont rejoint sur ce projet, à la Place Financière de Lyon, ainsi qu'aux CPME de ces territoires, qui nous soutiennent depuis le début, à la Médiation Nationale du Crédit aux Entreprises et aux établissements d'enseignement supérieur qui nous ont accueilli à Marseille et soutenu à Lyon ou Paris.

Je ne serais pas complet si j'oubliais les clubs d'entrepreneurs, Finance Innovation ou l'Euro Crowdfunding Network.

Grace à eux et à nos partenaires sponsors et médias, nous avons pu mettre dans la lumière les acteurs du monde de l'entreprise.

J'adresse un remerciement tout particulier à Mathilde Hodouin qui a animé les débats au nom du Courrier Financier.

Je retiendrai de cette édition 2019 que le débat sur le digital a démontré qu'il n'y avait pas de réponses toutes faites et que l'évolution incontournable de nos entreprises implique d'accepter de nouveaux codes, tout en renonçant à disposer de solutions parfaites et stables une fois pour toute.

Concernant les moyens de motiver les équipes, c'est plus la diversité des solutions et l'intérêt pour intéressement, participation et solutions d'épargne dans l'entreprise qui sont ressortis comme les outils les plus courants.

Je vous laisse découvrir la teneur de nos échanges, nombreux et je le pense, utiles pour tous ceux que l'entreprise, principalement la TPE/PME, intéresse.

Nos débats auront été nourris et sans langue de bois.

Mais je n'oublie pas nos entreprises primées. Les candidats étaient nombreux, leurs entreprises légitimes à concourir et leurs dirigeants passionnés.

Mais il a bien fallu des vainqueurs, choisis par l'assistance, à qui remettre notre maintenant traditionnel trophée de cristal.

Félicitations aux vainqueurs, que nous suivrons au mieux.

Retrouver résumés de carrière de nos intervenants et fiches de présentation des entreprises du trophée LCE sur www.lcentreprise.fr

Table des matières

LES CONFERENCES DE L'ENTREPRISE.....	1
EDITO & REMERCIEMENTS.....	2
SOMMAIRE.....	3
JEUDI 28 NOVEMBRE 2019 MARSEILLE EMD – Rue Joseph Biaggi 13331 Marseille.....	3
SYNTHÈSE DES CONFÉRENCES DU 28 NOVEMBRE 2019.....	5
Les solutions pour gérer la numérisation dans nos entreprises (RGPD, ICO, ...).....	5
Des outils (méconnus ?) pour motiver nos équipes (Épargne salariale, nouveau PER, intéressement, actionnariat salarié, ...).....	7
LE TROPHÉE DES CONFÉRENCES DE L'ENTREPRISE.....	8
NOS SOUTIENS TMOIGNENT.....	9
PARTICIPANTS LCE MARSEILLE 2019.....	12
ORGANISATIONS CO-ORGANISATRICES & PARTENAIRES / SPONSORS.....	13



JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

MARSEILLE EMD – Rue Joseph Biaggi 13331 Marseille

PROGRAMME

16h00 - 16h20

16h20 - 16h30

16h30 - 17h40

17h50- 19h00

19h00-19h15

19h15- 19h45

19h45-20h00

20h00 - 21h00

Accueil Café

Mots d'accueil

David CHARLET, Président de l'ANACOFI

1^{ère} Table ronde : Les solutions pour gérer la numérisation dans nos entreprises (RGPD, ICO, ...).

Modérateur : Mathilde HODOUIN, journaliste Le Courrier Financier

*Intervenants : Rachel DE VALICOURT, Directeur général de PRIMONIAL PARTENAIRES ;
Me Olivier RAYNAUD, Ordre des Avocats du Barreau de Marseille & Cabinet 45 Avocats ;
Raymond DE PASTOR, Médiateur National Délégué à la Médiation Nationale au Crédit ;
Me Alexandra BARBERIS, Secrétaire élue CPME13 & cabinet @Lex.*

2^{ème} Table ronde : Des outils (méconnus ?) pour motiver nos équipes (Epargne salariale, nouveau PER, intéressement, actionnariat salarié, ...)

Modérateur : Mathilde HODOUIN, journaliste Le Courrier Financier

Intervenants : David CHARLET, Président de l'Anacofi ; Bertrand MERVEILLE, Directeur Général Délégué La Financière De l'Echiquier ; Colette WEIZMAN, Ordre des Experts Comptables & cabinet A3AExperts.

Témoignage de la CCIMP , accélérateur des entreprises

Sophie DESCHAMPS & Fanny GHAZAROSSIAN

Pitches de nos entreprises mises à l'honneur.

Remise du TROPHEE des Entreprises, avec le concours de M.BOLLON de la CPME13

Synthèse de l'évènement et mots de clôture

David CHARLET, Président ANACOFI

Soirée de clôture BUSINESS MEETING: networking autour d'un cocktail



Manager, c'est servir

SYNTHÈSE DES CONFÉRENCES DU 28 NOVEMBRE 2019

Les solutions pour gérer la numérisation dans nos entreprises (RGPD, ICO, ...).



La numérisation dans l'entreprise est multiple : outil de gestion et de développement, pédagogie financière, exécution automatique de contrats, ... Nous sommes ultra connectés, et la numérisation semble constituer un outil de croissance dans l'entreprise. Mais il ne faut pas sacrifier la conformité et la sécurité sur l'autel de la simplicité et de la rapidité...

Naturellement, tout le monde a entendu parler du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) – ne serait-ce que par l'afflux de mails reçus coté personnel - qui s'applique à toute entreprise s'adressant à des ressortissants européens. Pourtant, trop peu d'entreprises semblent aujourd'hui l'avoir d'ores et déjà mis en

application : mauvaise identification de ce que sont les datas perso (restriction à celles de leurs clients et donc focalisation sur le cœur métier, alors que cela concerne toutes les données personnelles – du salarié au fournisseur, en passant par les organes de contrôle...). Ainsi, un traitement papier ou une relation B to B ne font absolument pas obstacle à l'assujettissement du professionnel au RGPD. D'aucun pourrait également penser que, vu la masse des entreprises contrôlables, le risque est faible... certes ! mais en cas de perte ou violation de données : le contrôle est systématique ! le travail doit donc être fait en interne, et la vigilance doit également être portée sur les contrats de nos fournisseurs, en co-traitement ou en sous-traitement. Car l'enjeu peut être majeur : risque réputationnel, risque chronophage sur le temps normalement dédié au développement commercial, ... Mais ne l'oublions pas : la numérisation peut être un vecteur de gain de productivité et prendre une dimension organisationnelle et culturelle dans l'entreprise. La mise en place du RGPD, par sa dimension introspective, constitue bien une chaîne vertueuse et cette nouvelle technologie bien utilisée, une plus-value pour l'entreprise.

Autre outil numérique qui accède à l'entreprise : la blockchain, et ses smart contracts. Entendez registre distribué et partagé, et exécution automatique de contrats. Car oui, la blockchain n'est pas le seul usage d'une cryptomonnaie. Cela n'est même qu'une infime application de ce registre distribué et partagé. Demain (c'est-à-dire dès aujourd'hui !), la blockchain permettra d'accélérer les transactions immobilières, de mettre en application des contrats d'assurance, de vérifier en temps réel la provenance alimentaire (d'un poulet d'Auvergne), ... et même de lever des fonds pour votre entreprise ! Source alternative de financement reposant sur la technologie informatique blockchain, l'offre au public de jetons (Initial Coin Offering ou ICO) est une opération de levée de fonds par laquelle une société se finance au moyen d'une émission de jetons (tokens), auxquels les investisseurs souscrivent (essentiellement par un paiement en crypto-monnaie).

Ces jetons dits de "service" (utility token) que l'on oppose habituellement aux jetons conférant des droits politiques ou sur les résultats de la société (security token / "security token offering" ou "STO"), plus proches des instruments financiers, permettent aux investisseurs d'accéder à des produits ou services de cette société. Cette distinction est clairement opérée par la loi PACTE qui exclut les instruments financiers de la qualification de jeton, et définit celui-ci comme "(...) tout bien incorporel représentant, sous forme numérique, un ou plusieurs droits pouvant être émis, inscrits, conservés ou transférés au moyen d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé permettant d'identifier, directement ou indirectement, le propriétaire dudit bien."

L'investissement en jetons numériques peut s'orienter vers les offres bénéficiant du visa optionnel. En effet, fin novembre, un décret – pris en application de la loi PACTE - relatif à la mise en œuvre des dispositions portant sur les prestataires sur actifs numériques et les émissions de jetons est paru. Encore une fois, la France

est avant-gardiste et encadre avec souplesse les offres publiques de jetons et les activités sur actifs numériques. Ainsi, les levées de fonds en jetons (ICO) et les plateformes d'échange peuvent, sur option, se placer sous la tutelle de l'AMF. Dès lors, les émetteurs avec visa sont autorisés à démarcher le grand public. Pour ce faire, toute offre de jetons doit être accompagnée d'un document d'information - le « whitepaper » - comportant une description détaillée et claire du projet et de ses risques. Enfin, la loi exige que les émetteurs mettent en place un système de séquestre pour le suivi des fonds collectés et leur conservation. Le texte couvre également le marché secondaire en prévoyant un agrément optionnel dédié aux prestataires de services en actifs numériques (PSAN).

Grandes sont donc les (r)évolutions numériques possibles dans nos entreprises. De prime abord, on constate que les évolutions technologiques et leurs usages sont tellement rapides que la loi, naturellement, ne va pas toujours assez vite et peut mettre le chef d'entreprise dans le flou, avec des points d'incohérence... Et peut se poser le problème de « moi individu » à se mettre dans le mouvement et de la résistance naturelle au changement ! Il semble important de sortir du schéma du chef d'entreprise « super héros » et d'accepter l'erreur et surtout l'accompagnement à ce changement.

Des outils (méconnus ?) pour motiver nos équipes (Épargne salariale, nouveau PER, intéressement, actionnariat salarié, ...)

Les outils disponibles pour motiver une équipe sont bien plus nombreux qu'on ne le pense en général.

Ils vont de la simple prime versée en passant par les tickets restaurants, cadeaux et jusqu'à l'actionnariat salarié ou la formation.

L'actionnariat salarié, courant dans les grandes entreprises, pour puissant qu'il soit, n'est cependant pas une solution répandue dans le monde des TPE/PME.

Moins de 4% d'entre elles ont ouvert leur capital à leurs salariés, contre 80% pour les sociétés cotées et encore faut-il noter, qu'il s'agit parfois pour le dirigeant de préparer sa transmission.



En complément des solutions financières d'autres pistes ont été évoquées comme les marqueurs humains de la reconnaissance des compétences ou l'optimisation de cadre de travail.

Cependant après le rappel des différentes solutions existantes, les débats se sont concentrés sur l'intéressement, la participation et les outils de placement internes à l'entreprise que sont l'épargne salariale et les nouveaux Plan d'Épargne retraite, nés de la loi PACTE.

Si la participation aux bénéfices semble parfois délicate à mettre en œuvre et implique forcément un bénéfice, l'intéressement apparaît très simple à mettre en place pour tous les intervenants.

En partie détaché des résultats purement financiers, il permet de récompenser ceux qui ont rempli leurs missions.

Investis dans les Plan d'Épargne Entreprise ou les nouveaux « Plans d'Épargne Retraite Entreprise », les capitaux épargnés provenant ou non de l'intéressement et de la participation, abondés par l'employeur, bénéficient maintenant souvent d'une suppression du forfait social et toujours d'avantages fiscaux à l'entrée ou à la sortie.

Ce cumul d'avantages et cette possibilité de mise en chaîne de solutions, en font des outils centraux de la réflexion financiarisée de la motivation.

Il restera cependant à apprendre à se servir de ces nouveaux PER qui s'ils alignent les règles entre les produits, notamment en matière de sortie anticipée et en capital, permettent le transfert d'un plan à l'autre et cherchent à être plus simples que les outils antérieurs, vont également amener à opter par défaut pour une gestion des fonds dite « à horizon » et à une fiscalité entrée/sortie qu'il faudra bien appréhender.

Les intervenants ont d'ailleurs rappelé que ces solutions nécessitent un accompagnement et fait remarquer que la loi prévoit même expressément que la phase de désépargne devra être conseillée.

Enfin, il a été noté que ces nouveaux produits imposent l'apprentissage par les gérants français d'une manière nouvelle de gérer les capitaux sur un terme précis, ce qui est plutôt le propre de la gestion anglo-saxonne et pour les assureurs, de réviser leurs offres de service de rentes.

LE TROPHÉE DES CONFÉRENCES DE L'ENTREPRISE



Des entreprises innovantes (TOUS JARDINIERS, CROCOS GO DIGITAL, AIR BIRD, VISIO PM, NAUVELIS, UNIMI, WITMONKI, LA PREMIERE BRIQUE, & TRAVEL BUDDS), ont été mises à l'honneur devant l'ensemble des futurs investisseurs publics, privés et particuliers, donneurs d'ordre, conseils à l'entreprise assistant aux Conférences de l'Entreprise, ainsi que la presse locale et nationale spécialisée.

À la suite de la présentation de leurs projets devant l'auditoire des Conférences de l'Entreprise, **Jérôme FOURMONT – fondateur de TOUS JARDINIERS a obtenu cette année le trophée LCE 2019** qui récompense l'entreprise ayant les potentiels économiques du territoire les mieux défendus et une réelle valeur ajoutée à proposer à son marché.

« Tous jardiniers » propose à chaque citoyen désireux de s'alimenter sainement, de cultiver lui-même son propre jardin potager. Il loue alors une parcelle de terre au sein de jardins partagés, près de son domicile ou de son travail, afin de pouvoir s'en occuper et limiter

l'empreinte carbone du trajet des légumes entre les lieux de production et de consommation. Notre Charte Tous Jardiniers interdit notamment les pesticides afin de prendre soin de la planète ainsi que de notre santé et de celle de notre famille. Notre Règlement Intérieur des jardins structure la « vie de la communauté » afin que chacun puisse jouir de son jardin potager en toute sérénité et pleine harmonie.

Nous clôturons cet évènement dédié aux entreprises et à ceux qui les font grandir par notre **Business Meeting** : lors d'un cocktail dinatoire, les participants ont pu développer leur réseau professionnel et rencontrer futurs clients, partenaires et conseils, en toute convivialité.

Invité à venir participer au concours de pitch des startups, j'ai surtout été impressionné par la capacité de vulgarisation des intervenants sur des sujets assez techniques (blockchain et loi pacte). Je suis reparti satisfait que mon projet Tous Jardiniers ait été apprécié par mes pairs, mais également avec des opportunités professionnelles nées des échanges lors du cocktail ainsi que des bonnes pratiques de gestion pour développer mes affaires... Les Conférences de l'Entreprise un super cocktail à consommer sans modération !

*Jérôme FOURMONT
Lauréat trophée LCE Marseille 2019
Tous jardiniers*

NOS SOUTIENS TEMOIGNENT



Le nouveau plan d'épargne-retraite (PER), un supplément de liberté

Une nouvelle page de l'épargne-retraite s'est ouverte avec la création du PER, une solution bénéfique aux épargnants, assurés de bénéficier d'un régime de retraite par capitalisation modernisé pour financer leur retraite. Les entreprises, vers qui l'épargne de long terme sera davantage allouée, bénéficieront également de cette réforme ambitieuse.

L'une des vertus de ce dispositif lancé le 1^{er} octobre est le supplément de liberté qu'il accorde aux épargnants en leur donnant, enfin !, la liberté de choisir entre rente et sortie en capital, ou de concilier les deux options. Il pérennise également les avantages fiscaux obtenus lors des versements de capitaux dans les enveloppes dédiées à l'épargne retraite.

Cette refonte de l'épargne-retraite inscrite dans la loi PACTE ouvre la voie de l'épargne individuelle pour laquelle LFDE plaide depuis longtemps. Elle stimulera le financement de l'économie et la richesse de notre écosystème financier. Les sociétés de gestion auront un rôle prépondérant à jouer pour accompagner la modernisation du système de retraite. La gestion pilotée - déléguée à un professionnel pour le choix des supports d'investissement - sera amplement utilisée. LFDE déploiera début 2020 une offre adaptée à ces nouveaux enjeux et mettra à la disposition des épargnants toutes les expertises.

Au-delà des dispositifs individuels qui resteront de la responsabilité de chacun, les enjeux de l'épargne-retraite concernent les entreprises, quelle que soit leur taille. Les dispositifs PER, appelés à être étendus, seront un enjeu-clé pour attirer et fidéliser les collaborateurs. La réforme de l'épargne-retraite est une occasion formidable pour les entreprises de compléter les dispositifs d'épargne salariale. Le PER Collectif pourra ainsi être alimenté par des versements volontaires de l'épargnant mais surtout par les versements d'épargne salariale (participation, intéressement, etc.).

Spécialiste de l'investissement en entreprises, LFDE sera à leurs côtés pour leur permettre de se saisir ces enjeux, qui *in fine* sont la raison d'être de notre société de gestion !



JPA GROUP
Audit, Expertise comptable, Conseil
France - Paris

JPA International, Bridging business...

2019, et déjà presque 2020 ! Nous sommes bel et bien dans l'époque du tout numérique, du tout digital avec une multi couches d'intelligences artificielles qui commencent enfin à réfléchir et à interagir avec un ensemble de données, bref le graal de la data ! Formidable, n'est-ce pas ? Mais ne serions-nous submergés par la data ?

Depuis longtemps, nous en parlons à nos clients, ils nous en parlent aussi. Les efforts pour numériser l'entreprise commencent à aboutir, la data est fluide, elle disponible, il faut juste savoir l'utiliser. La data est partout, elle est nécessaire pour l'établissement et l'analyses de données financières, pour les audits, la valorisation d'entreprises, l'analyses des systèmes IT.....

Notre réseau JPA International pense que nos clients ont besoin de la bonne information, du conseil utile au bon moment pour réagir, décider et suivre l'évolution de leur stratégie. Les solutions sont aujourd'hui pléthores, interchangeables et fonctionnent de plus en plus dans une dimension internationale. Le monde change vite, nos clients et nous aussi.

Que ce soit pour le RGPD pour lequel nous avons développé des missions de suivi simples, que ce soit pour les actions de numérisation des données, les données sont accessibles à toutes heures, l'obtention des chiffres utiles et l'exploitation des données que nous suivons pour nos clients, nos équipes, nos membres du réseau **JPA International** avancent pour vous aider à suivre les évolutions utiles sans vous noyer dans l'abstrait.

Heureusement, les enjeux deviennent également humains avec le bien être des salariés comme axe de stratégie, il existe un ensemble de moyens pour permettre de fidéliser vos équipes qui ne sont pas seulement un salaire mensuel.

Nous sommes présents aujourd'hui dans plus de 70 pays, nous pouvons vous assister dans vos projets internationaux.

Damien POTDEVIN
CEO JPA GROUP

LE COURRIER FINANCIER

Le Courrier Financier (<https://www.lecourrierfinancier.fr/>) est un média web d'actualités économiques et financières, créé en décembre 2015. Ses contenus s'adressent aux professionnels du patrimoine, en priorité les conseillers en gestion de patrimoine (CGP-CGPI) salariés ou indépendants. Le Courrier Financier cible également les gestionnaires d'actifs (asset managers), les conseils en investissement financier (CIF), les courtiers (assurances et IOBSP) y compris institutionnels (mutuelles, compagnies d'assurances), les acteurs de la promotion immobilière, ainsi que les professionnels du droit (notaires, avocats) et du chiffre (experts-comptables) qui s'intéressent aux thématiques patrimoniales.

Actualité économique et financière

A travers des supports variés (articles, interviews, reportages), la plateforme traite une grande variété de sujets : gestion d'actifs, capital-investissement, épargne et patrimoine, immobilier, ISR et produits ESG. Tous nos contenus sont accessibles en ligne gratuitement sur la plateforme et sur nos réseaux sociaux.

Le Courrier Financier diffuse toute l'année (à l'exception du mois d'août) deux newsletters hebdomadaires : la première — envoyée tous les mercredis — présente un point Momentum sur l'actualité des marchés financiers ; la deuxième — envoyée tous les vendredis — met en avant un dessin de presse et des contenus exclusifs.

Nous publions aussi des dossiers thématiques sur un rythme mensuel.

Salons, roadshows et partenariats média

Le Courrier Financier assure toute l'année la couverture de différents salons, événements professionnels et roadshows patrimoniaux, dans le cadre de partenariats média. A cette occasion, nous réalisons de nombreux interviews et reportages vidéo qui font l'objet de newsletters dédiées.

En mars 2019, la rédaction était à la Convention de l'ANACOFI et à celle de la CNCGP. En septembre 2019, le média a couvert pendant deux jours la Convention Patrimonia à Lyon. Le 4 décembre prochain, Le Courrier Financier sera également présent pour la deuxième année consécutive au Sommet BFM Patrimoine.

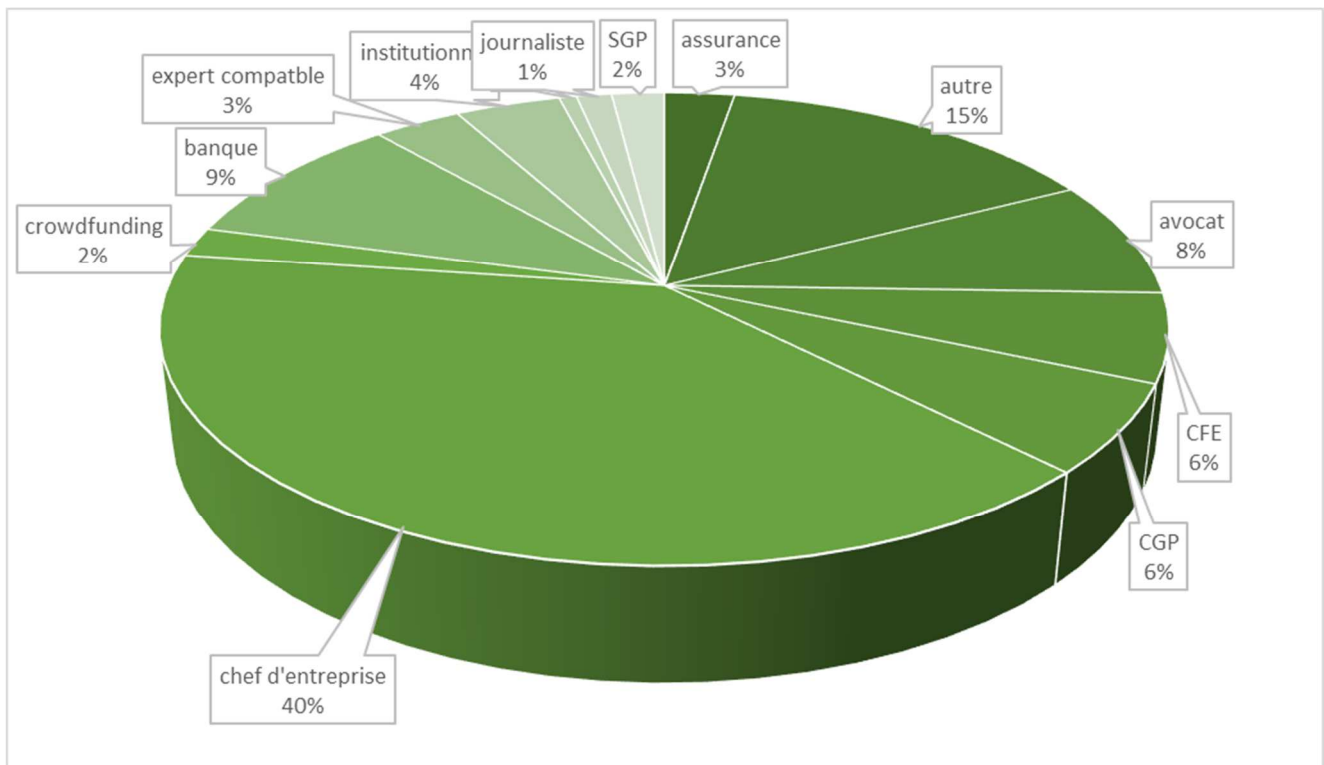
A PROPOS DU COURRIER FINANCIER :

Directrice éditoriale : Mathilde HODOUIN

Directeur des partenariats : Alexandre MENENDIAN

Contact : redaction@lecourrierfinancier.fr

PARTICIPANTS LCE MARSEILLE 2019



Ainsi s'achève la 16^{ème} édition des Conférences de l'Entreprise. Un grand merci à toutes et tous !

L'équipe qui a fait une réalité de ce projet restera à votre disposition pour tout complément d'informations, tout au long de l'année et travaille déjà aux éditions et actions futures, qui se déploient en régions. A très bientôt !

ORGANISATIONS CO-ORGANISATRICES & PARTENAIRES / SPONSORS



LE COURRIER FINANCIER

Patrimoine 24

actifs

GESTION & FORTUNE
LE MAGAZINE DE LA GESTION PRIVÉE

Club Patrimoine
Les experts du patrimoine privé et professionnel

Vous pouvez suivre le déroulé des Conférences de l'Entreprise sur

<http://www.lcentreprise.fr>

ou en flashant le code suivant grâce à l'application de votre smartphone:

